

RÉUNION DU 5 JUILLET 2013

L'an deux mille treize, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

Date de convocation : le 26 juin 2013

Présents : Messieurs ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Madame DENIS, Messieurs PRIEUR, BOURGEOU, Mesdames LEBRETON, DESCHAMPS, PITON, NOPPE.

Absents excusés : M. BONNEROT, Mme MENAGER, MM. CHASLERIE, BARON

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme DESCHAMPS

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Dénomination route de Chateauneuf-sur-Sarthe
Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur le sujet

INTERVENTION :

SABLIÈRE GSM

Monsieur Benoit GARDETON présente à l'Assemblée l'avancement du projet d'extension.

Le Conseil décide de laisser GSM avancer dans leur démarche

DÉLIBÉRATIONS :

1. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU

a) Modification n° 15 des statuts

Par délibération en date du 25 novembre 1996 pour JUVARDEIL, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de JUVARDEIL à la Communauté de Communes du Haut-Anjou créé par arrêté préfectoral n° D3-96 – 1279 en date du 31 décembre 1996.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Anjou portant sur la redéfinition de l'intérêt communautaire de la compétence Jeunesse.

Il est proposé au Conseil une nouvelle rédaction de la partie des statuts de la communauté de Communes du Haut-Anjou :

Sur une proposition formulée par la Commission Jeunesse de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, réunie le 18 juin 2013 :

Nouvelle rédaction de l'article 7) B-3° COMPÉTENCE JEUNESSE

- Coordination des actions inscrites dans le contrat Enfance Jeunesse
- Coordination des actions inscrites dans le cadre de la DDCS
- Accompagnement au développement des accueils Enfance Jeunesse sur le territoire
- Mise en œuvre de la politique communautaire de l'enfance et de la jeunesse
- Encadrement et gestion du service jeunesse
- Animation pour les jeunes de 11 ans et plus :
 - contact avec les jeunes des communes du territoire
 - mise en place d'une politique jeunesse (animations et projets) d'intérêt communautaire, en complément des initiatives existantes

Ces modifications prendront effet à compter de l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette modification :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 10 voix pour et 1 abstention de ses membres présents :

- Adopte la modification de l'article comme indiqué ci-dessus proposée et votée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Anjou lors de sa réunion du 20 juin 2013 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;
- Demande à Monsieur le Préfet de Maine et Loire de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut-Anjou ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Compte rendu réunion du 20 juin

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du 20 juin 2013.

2. LOGEMENT 6 PLACE DE LA MAIRIE Location au 11 Juillet 2013

M. le Maire rappelle au Conseil que Madame POULAIN Stéphanie a donné congé du logement 6, Place de la Mairie.

Il précise que Madame LOCHARD Sandra a déposé le 22 juin 2013 une demande de logement.

Le Conseil Municipal, considérant :

* qu'il est au devoir d'une bonne administration de tirer tout le parti possible des propriétés communales,

* que le logement sis 6, Place de la Mairie est libre à la location, depuis le 15 avril 2013,

DECIDE de louer à Madame LOCHARD Sandra à compter du 15 juillet 2013, le logement sis 6, Place de la Mairie, comprenant : au rez-de-chaussée, lingerie et hall ; au 1^{er} étage une kitchenette, un séjour, une chambre et une salle de bains ; sous les combles 2 chambres, une salle de bains et un grenier.

La location mensuelle de la partie habitation avec cour derrière l'immeuble est fixée à 490 € en accord avec la locataire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou à un des adjoints pour signer le bail à conclure avec Madame LOCHARD Sandra.

3. FUSION DU SICALA ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES RIVERAINES DE LA LOIRE Adopter les statuts du nouveau syndicat

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013151-0013 en date du 31 mai 2013 portant fusion du syndicat intercommunal d'aménagement des rives de la Loire et de ses affluents (SICALA) et du syndicat intercommunal des communes riveraines de la Loire.

Considérant la fusion du syndicat intercommunal d'aménagement des rives de la Loire et de ses affluents (SICALA) et du syndicat intercommunal des communes riveraines de la Loire

Monsieur le Maire précise que le nouvel établissement issu de cette fusion est dénommé « SICALA Anjou Atlantique » et que le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Chalonnes sur Loire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les statuts du SICALA Anjou Atlantique.

4. SIAEP CHATEAUNEUF- JUVARDEIL

a) Adopter le rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur Le Maire, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales présente au Conseil le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il précise que le rapport et la feuille d'information sur l'eau potable étaient joints à la convocation de la réunion.

Le Conseil Municipal ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le rapport annuel concernant le service de l'eau potable pour l'exercice 2012.

b) Adopter les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Sarthe Angevine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire par arrêté en date du 31 mai 2013 a prononcé la fusion au 1^{er} janvier 2014, des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Châteauneuf/Juvardeil et Miré/Morannes.

Il donne lecture des statuts du nouvel établissement issu de cette fusion et dénommé « Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Sarthe Angevine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour et 3 abstentions de ses membres présents approuve les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Sarthe Angevine.

5. STATION D'EPURATION Travaux de stockage

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que les trois offres reçues ont été examinées par la Commission et présente au Conseil un compte rendu de la réunion.

La Commission propose au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise A.E.I.C. Z.A. Les Boulaies Route de la Chapelle-Saint-Florent 49115 ST PIERRE MONTLIMART.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de stockage des boues de la station d'épuration à l'entreprise A.E.I.C. Z.A. Les Boulaies Route de la Chapelle-Saint-Florent 49115 ST PIERRE MONTLIMART. Le devis s'élève à 28 524,60 € T.T.C. soit 23 850.00 € H.T..

6. AGENT D'ANIMATION Fin du contrat de Mme CAOURIN au 31 août 2013

Vu le poste d'adjoint d'animation créé par délibération en date du 05 Juillet 1999,
Vu la délibération en date du 02 juillet 2004, modifiant le poste d'adjoint d'animation,
Vu la candidature de Mme CAOURIN Béatrice

Monsieur le Maire rappelle que cet emploi est affecté d'une durée hebdomadaire de 10 heures 20 et pourvu par voie contractuelle, comme le permettent les dispositions de l'article 3, alinéa 6, 7 et 8 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, du décret n° 88-145 du 15 février 1988, Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE

- de conclure un nouveau contrat d'une durée d'un an du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014,
- de verser à l'agent un salaire correspondant au 10h20/35^{ème} du traitement afférent au 1^{er} échelon des agents d'animation de 2^{ème} classe (IB 297)

CHARGE Monsieur le Maire ou un des adjoints de signer le ou les contrats devant intervenir à cet effet.

PROJET

7. FETE D'ETE

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de réaliser un bateau pour la fête d'été.

INFORMATIONS

8. LOGEMENT 9 PLACE DE LA MAIRIE projet Maison Assistantes Maternelles

Monsieur ROSAIRE Emile et Monsieur BARBOT Jean-Damien Maires Adjoints informe le Conseil que le logement a été visité par les Assistantes Maternelles et Madame GUERON référente des Maisons d'Assistants Maternels auprès du Conseil Général. Ils présentent les travaux qui seront à réaliser si le projet se concrétise.

Le Conseil décide de maintenir l'offre de logement et de continuer à travailler avec les assistantes maternelles.

9. QUARTIER DE LA POITEVINIERE Point avancement des travaux

Monsieur FOULONNEAU Dominique Maire Adjoint expose au Conseil que la Commune devait prendre en charge les déblais, mais la quantité à évacuer est trop importante, 2 335m³. Il précise que le devis de l'entreprise Jugé pour l'évacuation des déblais en décharge s'élève à 9 076,15 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte la plus-value pour évacuation des déblais en décharge.

10. CLOCHER réalisation des travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Entreprise GOUGEON a réalisé le renforcement de la charpente beffroi et installé deux appareils de type linéaire sur les cloches.

11. INAUGURATION DU BAC LE 6 JUILLET

Monsieur le Maire, présente au Conseil l'organisation de l'inauguration et invite les Conseillers à être présents dès 14h15

12. TRAVAIL D'INTERET GENERAL AU BENEFICE DE LA MAIRIE du 10 au 28 juin

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur JOSE-CASARES a réalisé sur la Commune 150 h de travail d'intérêt général du 10 au 28 juin 2013.

13. DATE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 13 septembre à 20h30, la réunion Maire Adjoints est fixée au mardi 27 août 2013.

14. REUNIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

15. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire demande un compte rendu de la dernière réunion

16. ROUTE DE CHATEAUNEUF

Vu le nombre de construction d'habitation prévu en bordure de la route de Chateauneuf ,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 10 voix pour et 1 abstention de ses membres présents, DECIDE de nommer la RD 108 route de Chateauneuf jusqu'au panneau de l'agglomération :
RUE DE LA PERRIERE.

17. REVISION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour permettre la mise en place des prochaines commissions administratives chargées de la révision des listes électorales, la Mairie doit proposer deux personnes susceptibles de participer aux travaux de la commission.

Le Conseil propose Monsieur BARBOT Jean-Pierre, Monsieur PRIEUR Jean-Bernard, Monsieur PUAUD Yvon et Monsieur PERRIN Philippe.

18. RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'ensemble des choix d'attributions de la réserve parlementaire de Monsieur Luc BELOT Député respectant les trois critères qui avaient été préalablement retenus. Le montant de la réserve parlementaire pour l'année 2013 s'élève à 130 000 € soit 30 000 € pour les Associations et 100 000 € pour les Collectivités.

Il précise qu'il a été accordé 18 000 € pour le projet de rénovation du centre-bourg de la Commune.